

Elke Sleurs veut l'autonomie des institutions scientifiques

Si la secrétaire d'Etat entend ne pas toucher au statut fédéral des institutions scientifiques sous cette législature, elle évoque une gestion par les entités fédérées à l'avenir.

DIDIER BÉCLARD

La secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, Elke Sleurs (N-VA) prenait la parole hier à l'aile flamande de l'Académie royale de Belgique pour les Sciences et les Arts. Elle s'est exprimée après la présentation d'une brochure rédigée par l'historienne Els Witte (VUB) portant sur le «Débat sur les institutions scientifiques fédérales (2010-2015)», et censée ouvrir le débat. La secrétaire d'Etat assure que les institutions fédérales conserveront leur statut fédéral pendant cette législature mais évoque une gestion par les entités fédérées par la suite.

Tout d'abord, elle rappelle que la réforme de la politique scientifique fédérale est une de ses priorités et une des priorités de l'actuel gouvernement. Elle a déjà défini les axes de cette réforme: le Service public programmatique de la politique scientifique, les institutions scientifiques fédérales (ISF), les programmes scientifiques fédéraux et la politique spatiale belge. Sur ce dernier point, Elke Sleurs se borne à dire qu'elle travaille à la création d'une agence spatiale interfédérale dans laquelle Communautés et Régions seront impliquées.

La secrétaire d'Etat considère que la structure actuelle du SPF Politique scientifique limite l'autonomie des ISF et les rend dépendantes financièrement du Fédéral. Elle entend dès

lors leur accorder, à terme, leur indépendance afin qu'elles puissent poursuivre leurs missions de façon professionnelle. Les institutions autonomes seront dotées de la personnalité juridique mais devront aussi atteindre un certain nombre d'objectifs concrets fixés dans un contrat de gestion avec le Fédéral qui pourra en contrôler les résultats. Chaque ISF

MUSÉE D'ART MODERNE

LA SECRÉTAIRE D'ETAT ENTERRE LES PROJETS CITROËN ET VANDERBORGH

Elke Sleurs refuse la proposition de la Région bruxelloise d'accueillir les collections d'art moderne et contemporain dans le bâtiment Citroën récemment acquis par la Région. *«Je ne vais pas prêter une collection qui peut parfaitement être montrée au Musée des Beaux-Arts pour l'amener dans un garage. Un garage n'est pas un musée»*, dit-elle avant d'ajouter: *«Ceci n'est pas un musée»* (en français dans

le texte. Elle dit également avoir appris par la presse l'intention de la Ville de Bruxelles de vendre les anciens magasins Vanderborgh – la Ville n'a pris aucune décision formelle – qui devaient accueillir la collection d'art moderne en vertu d'un accord entre la Ville et le Fédéral.

Elle entend donc **rénover les 3.000 m² inutilisés du Musée des Beaux-Arts** pour y installer la collection d'art moderne.

disposera de son conseil d'administration, d'un comité de direction d'un ou plusieurs conseils d'avis et d'un service «shared services». Les ISF liées par une relation étroite pourront être réunies dans des clusters, sans plus de précision si ce n'est que chaque cluster sera autonome sur le

plan de la gestion financière et des ressources humaines tant que cette gestion respecte le contrat de gestion. Il n'y aura qu'un conseil d'administration par cluster quel que soit le nombre d'institutions qui sont rassemblées dans le cluster.

Dans un premier temps, elle a décidé d'un investissement supplémentaire unique de 11,25 millions d'euros – soit l'équivalent de 30% de

la dotation des ISF en 2015 –, afin d'effectuer un rattrapage des investissements négligés ces dernières années. Hors ce supplément, la dotation des institutions fédérales ne sera pas modifiée. Ensuite, elle met en place une task force avec la Régie des Bâtiments afin de mettre la rénovation du patrimoine immobilier des ISF à l'agenda.

En ce qui concerne la collabora-

tion entre la politique scientifique fédérale et les universités, le point important concerne la loi spéciale de financement qui prévoit, à partir de l'année budgétaire 2018, le versement de 17,7 millions d'euros à la Communauté flamande et 13,9 millions d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles. À partir de 2009, s'appliquera l'indexation de ce montant.

11,25 millions €

Elke Sleurs octroie un montant supplémentaire de 11,25 millions pour rattraper le retard en matière d'investissements.